

Communiqué des Députés AZEROT, MARIE-JEANNE et NILOR sur la situation des hôpitaux de Martinique

Par courrier du 06 Août 2012, Messieurs les Députés de Martinique, Bruno Nestor AZEROT, Alfred MARIE-JEANNE et Jean-Philippe NILOR ont sollicité auprès de Madame Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé, une audience exceptionnelle avec les organisations syndicales et le personnel hospitalier, relative à la situation préoccupante de l'hôpital public en Martinique.

Aujourd'hui, jeudi 04 octobre 2012, une réunion s'est tenue à cet effet au ministère des affaires sociales et de la santé avec les parlementaires de la Martinique, les conseillers de Madame la Ministre, la conseillère technique pour l'emploi, les affaires sociales et la santé de Monsieur Victorin LUREL, Ministre des Outre-Mer et Monsieur Christian URSULET, DG de l'ARS Martinique.

Les trois Députés, AZEROT, MARIE-JEANNE et NILOR ont vivement regretté l'absence des organisations syndicales représentatives à ce rendez-vous.

Les annonces faites par le ministère :

- 1- Garantie absolue d'emplois et de réemplois du personnel hospitalier (« pas question d'opérer des licenciements »),
- 2- Maintien des 3 sites et garantie de l'équilibre des activités entre les 3 sites (CHU de Fort-de-France, CH du Lamentin et CH de Trinité),
- 3- Maintien du service d'urgence au CH de Trinité,
- 4- Versements avant la fin d'année 2012 d'une subvention exceptionnelle de l'Etat, afin de remédier dans l'urgence aux difficultés de trésorerie des hôpitaux,
- 5- Financement poursuivi des investissements relatifs aux plateaux techniques du CHU de Fort-de-France,
- 6- Provision inscrite au projet de loi de finances pour 2013 afin d'accompagner les établissements hospitaliers en difficulté dont le CHU de FDF,
- 7- Avant-projet de l'accord cadre transmis par le DG de l'ARS Martinique et communiqué aux parlementaires, à l'élaboration duquel les personnels hospitaliers seront associés,
- 8- Projet de convention élaboré entre les hôpitaux de Martinique et de Guadeloupe et les Etats caribéens voisins,
- 9- Le CH du Lamentin sera doté d'un appareillage moderne et particulièrement performant pour le traitement des drépanocytaires,
- 10- A titre exceptionnel et compte tenu de l'ampleur de la fusion envisagée, les organisations syndicales seront reçues au Ministère d'ici la fin de ce mois.

Les parlementaires ont pris acte de l'engagement de l'Etat de garantir de façon absolue le maintien des personnels, sans licenciement, d'abonder la trésorerie et ont indiqué leur volonté de participer avec tous les partenaires à la réalisation de l'accord cadre afin qu'il redonne au système hospitalier Martiniquais toute son efficacité en matière de soins à la population.

Bruno Nestor AZEROT, Alfred MARIE-JEANNE et Jean-Philippe NILOR, Députés de Martinique